

AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive
est convoqué pour une séance ordinaire le**

**mardi 28 mars 2023, à 20h00,
à la salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR

- 1. Prestation de serment de M. Zahi HADDAD (PLR) en remplacement de M. Darius Azarpey**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2023**
- 4. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau**
- 5. Election d'un-e représentant-e du Conseil municipal suppléant au Conseil intercommunal du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau**
- 6. Election du-de la Président-e de la commission Sociale**
- 7. Rapports des commissions**
 - Environnement et développement durable élargie au Conseil municipal du 7 février 2023 ;
 - Juridique et naturalisations du 14 février 2023 ;
 - Bâtiments et logement du 2 mars 2023 ;
 - Sports du 6 mars 2023 ;
 - Finances du 13 mars 2023 ;
 - Sociale du 20 mars 2023.

8. Projet de délibération

Néant.

9. Projet de résolution

Néant.

10. Projet de motion

Néant.

11. Questions au Conseil administratif

12. Communications des membres du Conseil municipal

13. Communications du Conseil administratif

14. Naturalisations à huis-clos

Roland SUTTER
Président du Conseil municipal

Collonge, le 17 mars 2023